

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 5228

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et Mme Lorho

-----

**ARTICLE 32**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« décret »

les mots :

« le Parlement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Déterminer le taux qui permettra d'évaluer l'incapacité d'une personne à travailler est une chose suffisamment importante pour être discutée devant le Parlement.